

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika et VAUTHAY Eliane.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

Excusé :

- ROSSET Mickaël,

La séance s'ouvre à 20h10 et Erika ROSSET est nommée secrétaire de la séance.

Mr le maire soumet pour approbation le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 avril 2024.

**1°/ Plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin des Dranses et de l'Est lémanique - GEMAPI**

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités. La communauté de communes du Haut-Chablais a transféré, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette compétence au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).

Lorsque des travaux de gestion des cours d'eau sont situés sur un terrain privé et qu'ils font l'objet d'un financement public, il y a nécessité d'intervenir dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général prononcée par le Préfet.

Le SIAC sollicite les communes pour avis pour un projet de déclaration d'intérêt général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**2°/ Décision en vue du centre aéré**

Le Maire et Laurence BOINNARD MORALLET expliquent au conseil municipal l'évolution des discussions au sujet du projet de centre aéré entre les communes de la Baume, la Forclaz, la Vernaz et Seytroux. Un sondage a été fait auprès des familles de ces communes afin d'avoir une base de travail sur les besoins et de potentiels effectifs pour les mercredis et les vacances scolaires. Le résultat de ce sondage est présenté au conseil municipal ainsi qu'un estimatif du budget établi par l'association FOL74.

Sur la base de ce budget estimatif, le budget 2025 est estimé à 148 827 Euros, ce qui pour la commune de Seytroux reviendrait à un coût estimé à environ 20-25 000 euros / An pour une dizaine d'enfants pour 7 familles.

Après échanges, il ressort que peu de familles sont concernées (7 sur 42) et que le coût est très important pour la commune. Il est souhaité d'explorer une autre piste de gestion pour un coût moins important pour la commune.

**3°/ Dossier des réseaux eau/assainissement aux Meuniers**

Le Maire propose au conseil municipal le projet de renforcement du réseau d'eau potable et d'assainissement pour un coût HT de 50 600 Euros établi par la SELARL DAVIET-BISSON. Ces travaux permettront une première tranche de desserte de la zone 2AU des Meuniers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux pourraient bénéficier d'une aide financière du département de la Haute-Savoie.

Après échanges, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **4° / Aménagement zone des Terches**

Le Maire présente à l'assemblée un premier plan d'aménagement potentiel de la zone avec plusieurs lots. Des discussions ont lieu et il est préconisé d'attendre le relevé topographique d'un géomètre-expert afin d'avoir une meilleure vision de l'aménagement global et de savoir l'évolution de la scierie et notamment si la commune l'achète dans le cadre du patrimoine.

#### **5° / Echange terrain Route de Malaliutaz : FOSSE - GOUTAL**

Le Maire propose au conseil la délibération relative au projet d'échange entre la commune et les consorts FOSSE-GOUTAL route de Malaliutaz de 20m<sup>2</sup> de part et d'autre afin de prendre en compte l'élargissement de la route de Malaliutaz et de la route du Sey d'après les documents de division établis par le cabinet de géomètres TROMBERT-MAGRETTI.

Les frais d'actes et de géomètres seront répartis pour moitié à la charge de la commune et pour moitié à la charge des consorts FOSSE-GOUTAL.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

#### **6° / Cession de terrain par André ROSSET- Les Meuniers**

Le Maire propose au conseil la délibération relative au projet de cession par Monsieur André ROSSET, Les Meuniers, pour régularisation de la voirie d'après les documents de division établis par le cabinet de géomètres TROMBERT-MAGRETTI.

Les frais d'actes notarié et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

#### **7° / Comptes à terme sur 4 mois**

Le Maire propose le placement du produit des coupes de bois pour un montant de 60 000 euros sur un compte à terme pour une durée de 4 mois.

Le Maire propose également le placement de 110.000 euros sur un compte à terme pour une durée de 4 mois.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour les formalités et approuve à l'unanimité cette décision.

#### **8° / Cession de terrain par la commune à Thomas BALL - Saint-Martin**

Le Maire propose au conseil le projet de vente d'une portion de voirie au profit de Monsieur Thomas BALL à Saint-Martin suite au plan de division établi par le cabinet de géomètres TROMBERT-MAGRETTI.

La cession aura lieu moyennant un prix convenu de 70€/m<sup>2</sup>,

Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **9°/ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents**

Le Maire présente au conseil la délibération pour l'autorisation de versement d'une prime d'achat exceptionnelle pour les agents communaux, suite à l'avis favorable du Centre de Gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

### **11°/ Aménagement des rives du torrent**

Dans le cadre de l'aménagement des rives du torrent de Seytroux, le Maire présente au conseil le travail poursuivi par le cabinet DELERCE architecture.

### **12°/ Urbanisme**

Sylvie BOYAT présente les demandes traitées lors des commissions d'urbanisme.

### **13°/ Attribution des subventions aux associations**

Est présenté au conseil le travail de la commission d'attribution des subventions aux différentes associations pour un montant total de 9450 Euros pour 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **14°/ Point sur les travaux**

Le Maire fait le point sur les travaux de la chapelle de Saint Martin : attente de l'entreprise BATI-VERONE pour les façades intérieures et les retouches extérieures, menuiserie charpente pour l'escalier et les portes et la maçonnerie pour les travaux de réfection des murs en pierres sèches, de l'accès et des abords.

### **15°/ Régularisation d'achat de terrains Route de la Jumbaz**

Le Maire présente la délibération relative au rachat à Monsieur et Madame WAGNER des parcelles D 1010, 1013 et 1017 pour une surface de 59m<sup>2</sup> aux fins de régularisation de la voirie d'une largeur de 5 ml réalisée par la commune à l'occasion de l'aménagement du lotissement Route de la Jumbaz.

L'acquisition aura lieu moyennant le prix de 5 Euros / m<sup>2</sup> et les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

### **16°/ Cession véhicule communal**

Le maire précise que suite à l'achat nouveau véhicule TOYOTA HILUX, il y a lieu de mettre en vente l'ancien véhicule ISUZU et présente au conseil la délibération avec les caractéristiques du véhicule à vendre, pour la cession et l'autorisation à donner au Maire pour les formalités et la signature du certificat de cession.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

### **17°/ Groupement de commande avec la CCHC pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village.**

Le Maire rappelle au conseil que les travaux relatifs au projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village relève pour partie de la compétence de la Communauté de Commune du Haut-Chablais (CCHC). Il propose la constitution d'un groupement de commande avec la CCHC afin notamment de désigner un maître d'œuvre unique,

de désigner la CCHC comme coordonnateur du groupement et d'instituer une commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et la délibération proposée.

**18°/ Organisation en vue des élections législatives anticipées (30 juin et 7 juillet 2024)**

| PREMIER TOUR : DIMANCHE 30 JUIN 2024 |                   |                            |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------------|
| 8h -10h                              | VAUTHAY Michaël   | BOINNARD MORALLET Laurence |
| 10h -<br>12h                         | BOINNARD Nadine   | ROSSET Erika               |
| 12h -<br>14h                         | VULLIEZ Christian | BOYAT Sylvie               |
| 14h -<br>16h                         | COURRIER Fabien   | ROSSET Mickaël             |
| 16h -<br>18h                         | VAUTHAY Eliane    | MORAND Jean-Claude         |

| DEUXIÈME TOUR : DIMANCHE 7 JUILLET 2024 |                                     |                            |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| 8h -10h                                 | VULLIEZ Christian ou MENOUD Florian | BOINNARD MORALLET Laurence |
| 10h -<br>12h                            | BOINNARD Nadine                     | BAUD Jérôme                |
| 12h -<br>14h                            | VAUTHAY Michaël                     | COURRIER Fabien            |
| 14h -<br>16h                            | BOYAT Sylvie                        | ROSSET Mickaël             |
| 16h -<br>18h                            | VAUTHAY Éliane                      | ROSSET Erika               |

**19°/ Questions diverses.**

Néant.

La séance est levée à 22h15